

Présents : M. Delcourt, Maire

M<sup>mes</sup> Fievet, Guillaud, MM. Béghin, Doucy, adjoints

M<sup>mes</sup> Thomas, Tiberghien, Van Butsele MM. Bernard, Delcroix, Hennon, Meurillon, Pade conseillers.

Excusée : M<sup>me</sup> Maillot procuration à M Delcourt.

Secrétaire de séance : M. Régis Doucy.

- **Demande de subvention au titre de la réserve parlementaire de Monsieur Jacques Legendre, Sénateur du Nord, pour la réhabilitation de 2 monuments**

Suite à notre demande, M. Legendre, sénateur, octroie à la commune 4 000 € pour la réalisation d'un projet sur Bachy concernant la réfection de la chapelle d'hôtel et de la façade de l'ancienne mairie et de la Poste. Les devis pour ces 2 chantiers atteignent 11 549.50 € HT.

Le conseil approuve à l'unanimité.

- **Convention avec la CCPC pour la mise à disposition de locaux communaux pour le Relais Petite Enfance (RPE)**

Suite à notre demande, un Relais Petite Enfance (comprenant notamment un Relais d'Assistantes Maternelles - RAM) fonctionne chaque mercredi dans les locaux de la garderie de 9h à 16h30. Ce Relais Petite Enfance est géré par la CCPC avec son personnel. Ce lieu d'information, de rencontres et d'échanges est au service des parents et des assistantes maternelles. Cette présente convention a pour but la mise à disposition des locaux gracieusement ainsi que l'accès au parking fermé. M. le maire demande l'autorisation de pouvoir signer cette convention.

Le conseil approuve à l'unanimité.

- **Organisation du Temps Scolaire (rythmes scolaires) du complexe scolaire J. Brel pour la rentrée 2017**

L'inspection académique a consulté la commune en prévision de la rentrée scolaire 2017-2018 pour le projet d'organisation des rythmes scolaires. A ce jour et depuis 2014, l'école a lieu le samedi matin de 9h à 12h et l'activité périscolaire (NAP) les lundis et jeudi de 15h à 16h30.

Le conseil d'école a voté pour l'école le mercredi matin à la place du samedi matin par 10 voix contre 5.

M<sup>me</sup> la Directrice va s'appuyer sur ce vote pour élaborer son projet et l'envoyer à l'Inspection Académique.

Afin d'élaborer le projet d'organisation de la commune, deux propositions sont possibles :

- la confirmation du résultat du vote du conseil d'école (école le mercredi matin avec uniquement garderie le matin de 7h30 à 8h50 et NAP lundi et jeudi de 15h à 16h30),
- ou la reconduction de l'organisation actuelle : école le samedi matin sans garderie, NAP lundi et jeudi de 15h à 16h30.

Après les débats, le conseil décide, pour le bien-être des enfants et éviter les nouvelles contraintes de la classe le mercredi, de reconduire l'école le samedi par 12 voix pour et 2 abstentions.

M. le maire va s'appuyer sur ce vote pour élaborer son projet et l'envoyer à l'Inspection Académique. C'est cette dernière qui prendra la décision finale fin mars sur l'organisation du temps scolaire.

- **Commissions Municipales : modification de la composition des commissions**

M. Denis Bernard ayant collaboré à la mise en place du Relais Petite Enfance (RPE) souhaite être membre de la commission Petite Enfance. Il a été notre correspondant avec la CCPC pour le bon démarrage du RAM et du RPE. Le conseil approuve à l'unanimité.

- **Plan Local d'Urbanisme Intercommunal**

Lors du conseil municipal du mois de décembre 2016, M Foutry, vice-président de la CCPC, a présenté le contenu de la Loi ALLUR concernant le PLU Intercommunal. Si aucune délibération contraire n'est prise par 25 % des communes de la CCPC, au 27 mars 2017, le PLU Intercommunal sera effectif. Suite à nos discussions et à la proposition de la CCPC, M. le maire propose de ne pas adhérer à ce scénario et de voter contre la mise en place du PLUI en 2017 et d'attendre janvier 2021. Ces quelques années permettront à l'ensemble des communes de terminer en toute indépendance leur modification ou/et révision en cours et de travailler ensemble pour définir le PADD et les grandes règles communes pour être prêts et constructifs en janvier 2021. Un long travail d'analyse

ainsi qu'un état des lieux des différentes approches de l'urbanisme de chaque commune sera à réaliser au préalable.

En conséquence, M. le Maire propose au conseil municipal :

- de se prononcer contre le transfert de la compétence urbanisme à l'intercommunalité,
- de solliciter la CCPC pour la mise en place d'un travail dès 2017 permettant d'élaborer un projet de PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) première étape d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, et de présenter le résultat de ce travail à la fin de ce mandat, soit en 2020
- de s'inscrire dans une démarche volontaire avec un engagement fort de la commune pour la co-construction d'un PADD, la répartition des 640 ha à urbaniser prévus au SCOT voté le 10 février 2017, la sectorisation des communes et l'ébauche d'un 1<sup>er</sup> règlement.

Le conseil donne son accord par 13 voix pour et 1 voix contre.

- **Compte-rendu des délégations accordées à M. le Maire dans le cadre de l'article L2122-22 du CGCT**

Marchés publics :

- Choix d'un prestataire pour l'aide à la maîtrise d'ouvrage pour la réfection de la rue Foch (Vierge Bleue) : la société AXONEO a proposé l'offre la plus avantageuse pour un prix de 4 400 € HT.
- Choix du constructeur du bâtiment des ateliers municipaux : la société MANGEOT pour 57 632,50 € HT a proposé l'offre la plus avantageuse.
- Choix d'un prestataire gros œuvre pour l'aménagement intérieur des ateliers municipaux : la société ADB de Bachy a proposé l'offre la plus avantageuse pour 54 198,38 € HT.

- **Demande de subvention dans le cadre du soutien par l'Etat à l'investissement public**

- Une circulaire de la Préfecture propose un soutien à l'investissement public local. Huit thématiques sont éligibles à cette possibilité de subvention supplémentaire. Pour nous, cela pourrait concerner la rénovation thermique et le développement d'infrastructures en faveur de la construction de logements.

- Rénovation thermique : concerne les travaux pour la réfection du foyer rural avec isolation (toiture et bardage) pour 44 721,08 € HT. Une subvention du département de 17 888 € (40 %) a été obtenue pour ce projet. La subvention sollicitée serait de 17 888 € et cela constituerait un complément afin que ce projet soit subventionné à hauteur de 80% (taux maximum possible) du coût du projet.

- Développement d'infrastructure : le renforcement électrique pour le lotissement rue Pasteur à notre charge s'élève à 12 108,61 € HT soit une subvention possible de 4 843 €, pour le lotissement « Vierge Bleue » la prolongation de la rue Foch est estimée à 55 402,63 € HT et le renforcement électrique à 14 972,71 € HT soit une aide possible de 28 150 €.

- En séance, il est demandé d'établir un 4<sup>ème</sup> projet pour l'équipement en panneaux photovoltaïques d'un pan du toit des nouveaux ateliers municipaux (thématique : le développement des énergies renouvelables).

Le maximum qu'il est possible de solliciter dans le cadre de ce fonds de soutien à l'investissement public est de 40% du coût HT du projet (avec un cumul de subvention ne pouvant dépasser 80 % HT du coût du projet).

M. le Maire demande l'autorisation de déposer ces projets de subvention dans l'ordre proposé.

Le conseil approuve à l'unanimité.

- **Avis sur la mise en place de la priorité à droite à l'ensemble des carrefours du bourg**

Nous avons rencontré les professionnels du département concernant la voirie et la mise en place de la priorité à droite sur la route départementale 955 (Route Nationale) et sur l'ensemble des carrefours du centre bourg. Afin d'éviter de déployer une panoplie de panneaux de signalisation, il est conseillé de bien matérialiser le changement de priorité à toutes les entrées d'agglomération et uniquement renforcer la signalisation aux carrefours changeant de priorité. Par rapport à la réunion du conseil municipal en décembre 2016, il n'y aurait plus d'exception à la priorité à droite dans le centre bourg. Toutes les modifications de réglementation de circulation devraient être effectives pour le 15 avril 2017. La mise en place de la signalisation (notamment de limitation de vitesse) hors agglomération sur la départementale sera prise en charge par le département (investissement et main d'œuvre).

Le conseil approuve à la majorité.